

Image not found or type unknown



Dette, succession, distance

Par **Emmanuelleavec21**, le **24/06/2018** à **00:36**

Bonjour mon beau père vient de nous quitter. Il laisse hélas des dettes ainsi qu'un bien immobilier. Ma question est donc... mon mari et ses 3 frères et sœur (3 sur 4 on des enfants) on 3/4 des dettes et du bien, ma belle mère a 1/4 je voulais savoir ce qui se passe si personne ne veux solder la dette ? On m'as parlé d'une obligation d'honorer la dettes pour ceux qui on des enfants je n'ai pas bien compris pouvez vous nous éclairer ? Car le seul liens notariale que nous avons pour l'instant est celui de ma belle mère et ce qu'elle nous raconte car nous ne l'avons pas vue à cause de la distance merci beaucoup